

# Le Courrier

FÉDÉRATION GÉNÉRALE DES RETRAITÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE des **retraitées** & des **retraités**

## RETRAITÉ.ES: NI PRIVILÉGIÉ.ES, NI ÉGOÏSTES!

### DOSSIERS

- > LES FRANÇAIS ET L'ÂGISME
- > ET LA FRAUDE FISCALE ?

### ACTUALITÉ

- > MOTION DE LA CEN DE JANVIER
- > MOTION ACTION

### NOTRE ASSOCIATION

- > G9, ADRESSE AUX PARLEMENTAIRES
- SUR L'ABATTEMENT DES 10 %



Paris, le 24 janvier 2025

Lettre aux Parlementaires

### La vérité sur l'abattement de 10% sur les pensions Les retraité·es dénoncent l'amalgame avec les 10% pour frais professionnels

Dans une interview donnée au Journal les Échos le 6 janvier 2025, Gilbert Cette, Président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) annonce qu'« à titre personnel » il suggère la suppression de l'abattement de 10% dont bénéficient les retraité·es lors du calcul de leur impôt sur le revenu pour lutter contre le déficit du régime général des retraites. Le Président du MEDEF propose lui aussi de supprimer cet abattement de 10%, Patrick Martin juge « aberrant » et « contre-nature » l'abattement « pour frais professionnels » qui coûte 4,5 milliards d'euros par an. Cette économie permettrait de réduire le déficit du régime des retraites sans augmenter les cotisations du travail.

Nous vous interpellons pour éclairer sur cette confusion maintenue entre un abattement et une réduction, deux éléments bien différents.

- La déduction forfaitaire de 10% pour frais professionnels est réservée aux traitements et salaires des salarié·es : c'est l'article 83, 3° du Code Général des Impôts (CGI).

- L'abattement de 10% sur les pensions et rentes viagères avec un minimum et un plafond : c'est l'article 158, 5-a, alinéas 2 et 3 du CGI. Cet abattement a été instauré par l'article 3-1 de la loi de finances pour 1978 (loi n° 77-1467 du 30 décembre 1977, JO du 31 décembre 1977 p. 6316). Cet abattement de 10% est le résultat de choix politiques opérés en fonction du système fiscal qui est déclaratif et des capacités à frauder des uns et des autres. Destiné à alléger la charge fiscale des titulaires de pensions, de retraites et de rentes viagères, il a été introduit dans le cadre de l'équité, compte-tenu du fait que seuls les retraité·es étaient pénalisés par rapport aux autres (dont les retraités autres que les retraité·es et les salarié·es). Cet abattement de 10% sur les pensions et rentes viagères avait été et continuait d'être déclaré comme une fraude fiscale.

Il faut préciser que ces 10% représentent un abattement p...  
forfaitaire pour frais. Ils ne correspondent pas à des frais p...  
constituerait une aberration.

L'abattement fiscal est une réduction légale de la base d'im...  
des revenus retenus pour calculer le montant de l'impôt.  
L'abattement visé à l'article 158, 5-a, al. 2 et 3, est propo...  
déduction ne sont pas de même nature, d'un point de vue fis...

ndant cet abattement est souvent considéré comme une niche fiscale que, lors de l'élaboration annuelle du Projet de loi de Finances, certains députés tentent de remettre régulièrement en question. En argumentant qu'il s'agit de proposer des économies budgétaires (qui se feraient au détriment des retraité·es). Le Projet de Loi de Finances (PLF) et le Projet de Loi de Financement de l'État (PLFSS) sont de natures différentes, tant et si bien qu'ils sont examinés et votés séparément. Annoncer et laisser croire que les gains réalisés par l'impôt sur le revenu réduiraient le déficit du régime des retraites est une aberration ; ils amélioreraient le budget de l'État (toujours au détriment des retraité·es).

pression des 10% conduirait à majorer fortement le taux d'imposition à l'impôt sur le revenu des personnes retraitées et à rendre imposables des personnes retraitées qui, au moment de leur départ, ne l'étaient pas. Qui plus est, cela touche plus fortement les personnes aux pensions modestes car l'abattement de 10% actuel, est plafonné à 4 321 euros pour les revenus de 2023 et à 4 321 euros en 2024, ce qui correspond à un revenu de 3 600 euros mensuels par foyer fiscal. Seront également touchés les retraité·es qui seuls, ou à deux, perçoivent moins de 3 600 euros par an. Les personnes retraitées continuent d'être totalement « transparentes » face à l'administration fiscale. Ce qui n'est toujours pas le cas des membres du MEDEF qui participent pour beaucoup aux milliards d'euros de la fraude fiscale réalisée chaque année en France. C'est là une piste pour lutter contre les nouvelles recettes fiscales que dit rechercher le MEDEF.

ons dans un monde où l'on déplore le dévoiement du débat public sous le flot continu des nouvelles, des approximations. Nous vivons dans un pays, certes sous tension, mais où les citoyens que nous sommes, éduqués à la chose publique, soutenons la démocratie, et aux élections, mais exigeons aussi sincérité et écoute de la part de leurs élus. Nous ne sommes donc pas une telle manipulation de l'opinion et attendons de votre part une approche intégrée et transparente.

as aujourd'hui, nous sommes les « actifs et actives d'hier » qui se sont acquittées de leurs cotisations sociales pour assurer les pensions des « retraité·es d'hier » dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle. Nos pensions sont donc un droit issu d'une conquête faisant de la retraite un droit social émancipateur. Elles sont assujetties à l'impôt sur le revenu. Comme tout citoyen·ne, nous sommes donc redevables à l'État et des collectivités territoriales. Nous ne sommes donc pas redevables à la société et pouvons donc profiter librement de notre retraite et de nos pensions. Nous ne sommes donc pas redevables à la société et pouvons donc profiter librement de notre retraite et de nos pensions.

## Abattement des 10 % Halte aux mensonges.

et (Fédération des Retraités de la Fonction Publique)  
Fédération des Retraités de la Fonction Publique (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)



# Sommaire

## 3. ÉDITORIAL

Au centre de la dépression,  
extrême vigilance

## 4 - 7. ACTUALITÉ

Billet d'humeur

L' Actualité dans la Fonction  
Publique

Accès aux soins : désertifications  
et privatisations !

Et la fraude fiscale ?

## 8 - 10. NOTRE ASSOCIATION

Dépense publique : dépenses utiles !

Les français et l'âgisme

Non à la suppression de  
l'abattement de 10 % pour  
les retraités

## 11 - 12. DOSSIER

CEN 21 et 22 janvier 2025

Motion générale

Motion action

## 13. MAGAZINE

Anti-rhumes : ordonnance  
obligatoire

## 14. ON A LU

## EN CHIFFRES

## 15. RENCONTRES ET MOBILISATION, UNE FIN D'ANNÉE ACTIVE...

*Avec nos meilleurs vœux*



Revue de la Fédération générale des retraités  
de la Fonction publique de l'État, territoriale et  
hospitalière, des établissements industriels de  
l'État et de leurs ayants cause.

Directeur de la publication : Jacques Brillet

Rédacteurs : Jacques Fogliarini, François Che-  
lers, Sylvain Housel, Jacques Brillet

Abonnement annuel 2022 au *Courrier du retraité* :  
6 numéros = 30 euros

Rédaction et administration  
20 rue Vignon 75009 Paris

01 47 42 80 13

Courriel : [secretariat@fgrfp.org](mailto:secretariat@fgrfp.org)

Internet : <http://www.fgrfp.org>

Réalisation et Impression :

Le Réveil de la Marne - Epernay

Dépôt légal : à parution

ISSN : 0152-4224

N° Commission paritaire : 0327G06323

### Qui peut adhérer à la FGR-FP ?

Les retraité.e.s (ainsi que les veufs ou veuves) des trois  
fonctions publiques, État, hospitalière, territoriale.

### Comment adhérer à la FGR-FP ?

- soit en maintenant son adhésion à l'un des syndicats ou associations (ARFEN, ANRENT, Guadeloupe) de fonctionnaires affiliés
- soit comme adhérent direct auprès de la section départementale de votre lieu de résidence.

Pour tous renseignements concernant l'adhésion à la FGR-FP ou  
l'abonnement au *Courrier du retraité* appelez le secrétariat de la  
FGR-FP au **01.47.42.80.13**

En tant qu'adhérent direct, par notre intermédiaire, vous êtes susceptible de recevoir des  
informations ou des propositions d'autres organismes ou sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case  et renvoyer ce talon au siège  
national (FGR-FP 20 rue Vignon 75009 Paris) avec vos coordonnées. Elles seront alors  
réservées à l'usage exclusif de la FGR-FP.





Éditorial de J. BRILLET  
Secrétaire Général

## Au centre de la dépression, extrême vigilance

On a changé d'année mais pas de vocabulaire : dette, déficit, austérité, rigueur... Conséquence d'un assèchement des recettes, le gouvernement et une large partie des médias appellent à la réduction des dépenses et à une « juste répartition » des efforts. Ils cèdent alors, sans trop de difficulté, à la dénonciation de privilégié.es : les retraité.es qui porteraient en partie la responsabilité des déficits.

Pouvoir d'achat, santé, protection sociale, services publics et environnement restent nos préoccupations principales. La saturation des urgences en cette période d'épidémie de grippe révèle l'extrême fragilité du système de santé. L'augmentation du prix des mutuelles est la conséquence directe des transferts vers l'assurance complémentaire. La réduction de 30 milliards d'euros des dépenses d'État accélèrera la dégradation des services publics...

“ La pression est forte, mais nous savons aussi réagir et nous mobiliser. ”

La dénonciation de l'abattement des 10 % pour « frais professionnels » révèle toutes les outrances et absurdités. La FGR-FP a immédiatement réagi. Peu bavard ces dernières années, le MEDEF appelant à un alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs n'est pas neutre. Et que dire des enquêtes comparatives sur les niveaux de vie qui imputent « un loyer virtuel » aux revenus des retraités, alors qu'actifs, c'est justement pour ne pas payer un loyer à la retraite qu'ils ont fait des sacrifices financiers lourds. La pression est forte, mais nous savons aussi réagir et nous mobiliser.

La logique austéritaire reste la même, les mêmes causes entraînant les mêmes effets...

Outre nos contributions au groupe des neuf et au pôle des retraités, et nos interventions dans les CDCA, nous rencontrerons tous les adhérent.es sur la Protection Sociale Complémentaire, la PSC. Ce temps doit nous permettre au-delà de la convivialité, de la rencontre, de débattre et de dénouer ainsi tout ces campagnes qui visent à nous culpabiliser individuellement et à nous stigmatiser socialement.

Ensemble et rassemblé.es, nous préserverons et assurerons pour les actifs d'aujourd'hui qui en seront les bénéficiaires de demain ce temps social remarquable : la retraite.

■ Paris, le 22 janvier 2025

## En bref...

### Comment vivons-nous ?

Selon une enquête de la fondation Jaurès publiée en décembre, les français vivent plutôt mal. 55 % d'entre nous déclarent qu'il leur est difficile de « joindre les deux bouts » à savoir assumer les « dépenses courantes ». Ce chiffre-là explique beaucoup – et notamment pourquoi le pouvoir d'achat reste, de loin, en tête de la hiérarchie des préoccupations.

Cependant, nous sommes bien intégrés dans un réseau de sociabilités. Nous sommes 61 % à se déclarer « entourés ». Pour 92 % des Français, nous nous trouvons « écoutés » et disons savoir à qui parler de nos problèmes personnels. Bilan : nous nous déclarons plutôt satisfaits de notre vie. Sur une échelle de 0 à 10, nous nous plaçons à 50 % entre 7 et 10 et 40 % supplémentaires dans une position moyenne, entre 4 et 6.

### Ça fait des étincelles.

La capacité de production d'EDF explose alors que la consommation décline. Les barrages sont pleins, les centrales tournent à fond. Dans son bilan du premier semestre 2024, RTE, le gestionnaire du réseau français, parle d'une production « exceptionnelle » en hausse de 37 % pour l'hydraulique et de 12 % pour le nucléaire, face à une consommation qui n'en finit pas de décliner : jusqu'à 10 % de moins qu'avant la crise. Après un bouclier tarifaire qui a coûté une fortune délirante, cette baisse de consommation illustre aussi la profonde crise industrielle du pays.

### Inspection du travail : peu de poursuites.

Plus de 600 000 accidents du travail, dont 700 mortels, surviennent chaque année en France. Pourtant, entre 2017 et 2024, l'inspection du travail a dressé 16 332 procès-verbaux (PV) relevant des infractions dans les entreprises contrôlées partout en France d'après la direction générale du travail (DGT). Parmi ceux-ci, 7 504 concernaient au moins une entorse à la législation sur la santé et la sécurité au travail. Peu aboutissent. Les syndicats soupçonnent ainsi qu'une majorité des PV viennent grossir le lot des affaires classées, voire abandonnées en route.

## Billet d'humeur

### Sénat, un président assis sur ses convictions

S'il est bien un personnage important, c'est le Président du Sénat. Troisième dans l'ordre de préséance protocolaire sous la Ve République, assurant le cas échéant l'intérim du Président de la République, Gérard LARCHER assume son hostilité ferme à dépenser un centime supplémentaire pour les retraites. Alors que se déroule la mère des batailles, la réforme des retraites toujours rejetée par 80 % des Français, il se tient droit dans ses bottes de vétérinaire pour refuser toute renégociation de la loi passée au forceps par Élisabeth BORNE.

Il faut bien admettre que, pour en rediscuter en plénière de la Chambre Haute, il faut être bien campé sur sa chaise. Or de source bien informée, il semblerait que, ce qui relève du concept de chaise, en l'occurrence le fauteuil présidentiel de G. LARCHER, soit un peu branlant. Il lui faut être bien assis pour écouter les sénateurs de gauche argumenter pour une suspension de l'âge de départ à la retraite. Donc, de peur de tomber de sa chaise, G. LARCHER a commandé un nouveau fauteuil pour présider la Chambre Haute... au prix de 40 000 euros hors taxe, tout de même, soit 48 000 euros pour le commun des mortels. Une petite fortune pour nos retraités qui ne peuvent même pas rêver de changer leur vieux diesel pour un véhicule plus propre au prix avoisinant.

En ce début d'année, il est encore temps de formuler de bons vœux pour tous les maires, les présidents de communautés de communes et autres EPCI : puissent-ils s'équiper du même trône que leur éminent représentant. Les entreprises françaises du Patrimoine Vivant en tireraient un grand avantage et leurs ouvriers conserveraient leur emploi d'artisans d'art de haut niveau.

■ SYLVAIN HOUSELLE.

